



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-104525>

Département(s) de publication : **54**

Annonce n° **25-104525**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : GRAND LONGWY AGGLOMERATION

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24540026200045

Ville : LONGWY CEDEX

Code postal : 54414

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 54

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=37472>

Identifiant interne de la consultation : 25-22

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Sophie LEGA

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 13/10/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Collectivité territoriale

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestations topographiques courantes pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.-.

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'objectif est de fournir l'ensemble des données topographiques nécessaires à la réalisation des projets liés aux milieux aquatiques du territoire de l'Agglomération du Grand Longwy. La mission principale consiste en la réalisation de profils topographiques de cours d'eau, qu'ils soient à ciel ouvert ou dans les ouvrages souterrains.-.

Lieu principal d'exécution du marché : L'ensemble des 21 communes composant l'Agglomération du Grand Longwy ainsi que la station de pompage d'eau de Montmédy sur notre propriété.

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et 210000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : L'accord-cadre sans minimum et avec maximum, soit 70 000 € HT par an est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents. Le montant maximum par an est le même pour chaque période de reconduction. Il sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents sont attribués après remise en concurrence de tous les titulaires de l'accord-cadre (3 titulaires). Cette remise en concurrence intervient lors de la survenance du besoin (Article 1.5 du CCAP). Seulement pour les prestations à caractère d'urgence, dans ce cas, l'accord-cadre s'exécute non par marchés subséquents mais par bons de commande. Pour l'attribution du bon de commande, l'acheteur s'adresse en priorité au titulaire dont l'offre a été classée première. Si celui-ci ne peut répondre dans les délais exigés, l'acheteur s'adressera au titulaire dont l'offre a été classée seconde, et ainsi de suite (Article 1.4 du CCAP).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/09/2025